

Volume 2 Numéro 3, mai 1997

L'Insulaire

Bulletin d'information publié par
la Corporation des propriétaires de l'île
pour la conservation de l'île Verte. (CPICIV)

veuillez noter a votre agenda que

L'assemblée de la Corporation des Maisons du Phare
aura lieu au sous-sol de l'Église
le 18 mai 1997 à 14 heures

L'assemblée annuelle de la CPICIV
aura lieu le 29 juin 1997
au sous-sol de l'Église
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

L'assemblée annuelle de la Société Inter-Rives
aura lieu le 19 juillet 1997 à 19 heures
au sous-sol de l'Église

J. Paul Deschênes, 514-347-4116

Pignon sur rue...

Robert Desrosiers, 514-744-0522
CPICIV CP 287 Isle Verte GOL 1K0

Charlotte Gingras, 514-281-8392

S O M M A I R E

page 1 : sommaire et mot de l'éditeur
page 2 : L'île sera ce que nous en ferons
page 4 : Fusions municipales
page 5 : Nouvelles d'Inter-Rives

page 5 : Les Floralties à l'île
page 6 : Le plan d'urgence municipal
page 7 : Quelques conseils...
page 8 : Avis de motion.

L'ÎLE SERA CE QUE NOUS EN FERONS

Considérations sur la nécessité d'un plan directeur pour l'île.

L'île sera ce que nous en ferons, c'est-à-dire que son évolution ne sera pas le fruit du hasard. D'une manière ou d'une autre, rien ne changera du jour au lendemain, mais certaines directions pourront à terme s'avérer des impasses. Au pire, par laisser-aller, elle deviendra ce que nous ne voulions pas qu'elle devienne; au mieux, elle restera ce lieu unique à nul autre pareil. **À nous de choisir...**

Nous vous présentons ici les grandes lignes de l'analyse que nous avons faite à la suite de la consultation de l'été dernier.

POUR CHOISIR...

1. Définir les attentes

Nous avons tenté de cerner les attentes de chacun pour identifier comment ils voient l'avenir de l'île. Nous avons à cet effet interrogé près de trois cent personnes représentant les résidents permanents, les résidents saisonniers et les touristes. Nous avons utilisé cette consultation comme outil d'évaluation des attentes spécifiques des principaux groupes intéressés par l'île. C'est ainsi qu'il sera possible de déterminer la zone d'équilibre, la fenêtre qui peut garantir la cohabitation, voire la complémentarité de différentes façons de vivre sur l'île.

2. Les constats

Tous ont en commun la perception de l'île comme un lieu exceptionnel. Certains en vivent, ils exploitent ainsi des caractéristiques du milieu au profit des visiteurs. Ceux-ci viennent s'y ressourcer parce qu'ils y retrouvent un paysage où se mélangent de façon unique mer et terre, activités humaines et nature sauvage. On peut donc en partant insister sur la responsabilité d'offrir une mise en valeur qui reflète avant tout l'originalité de l'île.

Le second constat que l'on doit faire est que le développement d'un produit touristique bien typé doit se bâtir en fonction de deux aspects, d'abord la connaissance de ce qui en fait l'originalité, puis une connaissance approfondie de ce que sont les attentes des visiteurs. À ce titre, le sondage révèle des données fort importantes qui seront bientôt revues par le comité du plan directeur.

Il faut maintenant poser une question fondamentale: le tourisme et la villégiature sont-ils incompatibles? Le sondage auprès des résidents saisonniers laisse entrevoir cette crainte. Ceci est d'autant plus important que, sans une collaboration de leur part, l'essentiel de l'île reste inaccessible.

Ce que nous pouvons dire, à l'heure actuelle, c'est que la pratique touristique que recherchent la plupart des visiteurs repose justement sur la préservation du caractère de l'île.

Ceci nous amène à un choix de mode de développement. D'abord il faut viser la qualité, l'intimité, l'authenticité. La quantité de visiteurs n'est pas une avenue. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas les infrastructures qui permettent d'en tirer avantage. Par exemple, hormis les restaurants, tout séjour n'incluant pas un coucher aura un impact économique limité. En contrepartie, plus le séjour s'allonge, plus la satisfaction augmente, et plus les retombées sont substantielles.

Un autre aspect est fondamental: les résidents ne veulent pas payer plus de taxes, surtout si celles-ci se traduisent en services destinés aux touristes. Ceci doit nous inspirer la plus grande prudence sur le type d'équipements à mettre en place, sachant que tout investissement commande, bon an mal an, de 10% à 15% de son coût total en entretien.

Le principe que nous retenons est que la richesse de l'île repose dans la diversité et l'originalité de ce qu'elle offre. Il ne s'agit donc pas de créer des attractions, mais plutôt de souligner ce qui en fait son charme, et ce en toute discrétion.

LES GRANDS ENJEUX

1. Assurer le maintien de la qualité du milieu et gérer l'image «insulaire»

Parce que c'est d'abord la condition essentielle de la venue des touristes et que c'est actuellement le seul mode d'exploitation des ressources de l'île pouvant générer une activité économique capable de faire vivre des résidents. Parce que c'est aussi la garantie d'une villégiature de qualité. Ceci implique une bonne compréhension de ce que sont nos potentiels. Nous les résumons ainsi: les rivages (le marais, la rive nord, les plages, les quais, le phare), le paysage humain (architecture, tradition et caractère champêtre), la forêt (relief et végétation).

2. Maintenir un milieu de vie

Assurer le gagne-pain de bon nombre d'insulaires, c'est donner la base économique minimum pour assurer le maintien d'une population permanente. C'est aussi ce qui peut justifier et maintenir un niveau de services de base souvent essentiel à la villégiature. Cette base économique doit reposer sur le concept de développement durable, c'est-à-dire une exploitation qui ne mette pas en danger les ressources de l'île.

C'est à partir de ceci que nous élaborons actuellement une stratégie et un plan d'action qui seront soumis au comité durant le mois de mai 1997.

Charles Méthé

FUSIONS MUNICIPALES

Vous aurez sans doute lu ou entendu aux informations récentes que le ministre des Affaires municipales avait nommé la commission O'Brady, avec mandat d'étudier la politique et la carte des fusions municipales au Québec. Cette commission a complété son mandat et le ministre, M.Rémi Trudel, a précisé la politique de consolidation des communautés locales du gouvernement provincial, le 7 mars 1997.

Notre municipalité, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, est mentionnée dans cette politique. En page 24 du document publié par le ministre, il est écrit, à l'item 4.3.5:

«La Commission (O'Brady) a recommandé qu'un traitement particulier soit accordé à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Isle Verte). Elle a suggéré d'examiner notamment s'il n'y aurait pas lieu d'utiliser l'exemple de l'île d'Anticosti en diminuant la taille du conseil municipal et le nombre des services que la municipalité est tenue d'offrir ou d'étudier toute autre forme de statut municipal approprié à sa situation.

La Commission a également souligné que le regroupement avec les municipalités de la côte, s'il peut sembler souhaitable, ne doit pas provoquer la perte du caractère particulier de cette île.»

«Le ministère des Affaires municipales a décidé de donner suite à cette recommandation et de confier à la Direction de l'organisation municipale du ministre des Affaires municipales le mandat de faire, au cours de la prochaine année, une analyse plus approfondie de la problématique de cette île et de faire les recommandations appropriées, d'ici le 1er janvier 1998.»

Le comité exécutif et le conseil d'administration de la CPICIV voudront sûrement étudier les implications de cette prise de position du ministre des Affaires municipales et l'attitude que pourrait adopter notre association dans les circonstances.

L'INSULAIRE vous informera des développements de cette affaire dans ses prochains numéros.

J.P.D.



NOUVELLES D'INTER-RIVES

Saint-Constant, Le 15 avril 1997

Je n'ai pas participé à la dernière parution de l'Insulaire, mais tous ont appris le décès de monsieur Renald Dionne. Je profite ici de l'occasion pour réitérer à toute sa famille et à tous ses proches mes sincères condoléances. Pour combler ce poste, la Société a procédé à un appel de service et a choisi monsieur Mario Fraser comme matelot pour la saison 1997.

Bien que cette année l'hiver fut heureusement moins frénétique que l'an passé, il n'en demeure pas moins que certains dossiers continuent à cheminer.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, la firme comptable Mallette-Maheu nous a présenté les états financiers 1996 vérifiés de la Société. Cette année encore nous pouvons constater une légère amélioration de la situation financière, mais nous sommes encore loin de l'objectif d'«autofinancement» demandé par le ministère des Transports du Québec.

Notre projet de construction d'un nouveau kiosque d'accueil chemine bien. Les plans ont été approuvés par la Régie du bâtiment du Québec. Les devis viennent tout juste d'être terminés et nous procéderons dans les prochains jours aux appels d'offre auprès des contracteurs régionaux. Au début de mai, nous choisirons le contracteur et les travaux devraient commencer dans les jours suivants afin que tout soit en place vers le 20 juin prochain.

Sur un autre plan, nous avons finalement reçu une réponse du bureau du ministre des Transports du Québec. On a rejeté notre demande concernant la prise en charge du dossier technique du navire par la Société des Traversiers du Québec ainsi que la gratuité de passage pour les propriétaires et résidents de l'Île Verte comme c'est le cas pour les résidents des autres îles du Saint-Laurent. Le ministre a allégué que le mandat de la Société des Traversiers du Québec est actuellement en révision de même que sa politique de tarification et que la décentralisation des dossiers en région fait en sorte que nous devons dorénavant traiter avec la division du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine dont le bureau est à Rimouski. Je suis à préparer un nouveau dossier à présenter au ministre Brossard.

Samedi le 12 avril dernier, le journal «Le Devoir» publiait les avis concernant les demandes de permis 1997 de la Société et celle de M. Jacques Fraser. Au cours de l'automne 1995 et de l'hiver 1996, plusieurs rencontres de négociations avaient eu cours entre des représentants de la Société et M. Fraser pour finalement entériner une entente qui satisfassent les parties. Cette entente spécifiait entre autre que M. Fraser devait assortir sa demande de permis de transport des conditions et restrictions suivantes:

«Ce service est complémentaire au service de traversier en opération.

Le détenteur du présent permis est restreint à l'utilisation d'un seul navire d'une capacité maximale de 12 passagers.

La grille tarifaire du transporteur est majorée d'un minimum de un (1) \$ par rapport à la grille tarifaire du traversier pour les passagers de 13 ans et plus et est égale à celle du traversier pour les autres catégories autorisées.»

Or, la publication dans le journal mentionne que M. Fraser «désire enlever les conditions/restrictions» à son permis, ce que me confirme la copie de la demande de permis que j'ai reçue de la Commission des Transports du Québec. Cependant M. Fraser a soumis la même grille tarifaire que celle prévue dans l'entente.

Le but de cette entente visait principalement à faire cesser la sollicitation induite que les visiteurs subissaient surtout au quai du village de l'Île-Verte et aussi d'assurer un équilibre de l'achalandage entre les deux transporteurs. Il est important de garantir que votre traversier puisse espérer obtenir un certain niveau de revenu puisqu'au cours des ans, le niveau de subvention du ministère des Transports du Québec s'est stabilisé à environ 44,000\$ par année et l'entente actuelle se termine dans deux ans. Par contre les exigences de sécurité de la Garde côtière canadienne, les nouveaux permis qui se sont ajoutés, l'entretien et les frais d'exploitation du navire augmentent graduellement d'année en année. Il faut aussi mentionner que pour en arriver à un équilibre budgétaire, nos employés n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis trois ans et il serait raisonnable d'espérer revoir cet état de chose l'an prochain.

J'apprécierais recevoir les commentaires des membres concernant ce dernier sujet afin que je puisse mieux informer et orienter votre conseil d'administration.

Le président de la Société Inter-Rives de l'Île-Verte inc.

Guy Langelier

Tel: (514) 635-8810

Télécopieur: (514) 928-7795

LES FLORALIES À L'ÎLE

En avril dernier, la ville de Québec a eu ses *Floralies*. Une foule considérable dépassant toutes les prévisions est venue s'émerveiller devant ces petites créatures du Bon Dieu qui ne semblaient n'avoir de raison d'être que d'étaler leur beauté, répandre leur parfum et réjouir les yeux.

A-t-on pensé qu'on pouvait se donner un spectacle analogue sur l'Île Verte? Ces plantes n'ont peut-être pas la splendeur de celles des *Floralies*; mais pour qui se donnerait la peine d'ouvrir les yeux, de mai à octobre, il verrait la richesse extraordinaire de la flore de l'Île. J'en ai répertorié au-delà de 250. Je suis sûr qu'on pourrait doubler ce chiffre. L'an dernier, l'idée m'est venue de faire le décompte des plantes depuis le presbytère jusqu'au nord de l'Île. J'en ai dénombré 155 d'espèces différentes. Et c'était à la fin de septembre. Imaginez toutes les fleurs du printemps qui ont échappé à mon investigation...

Je vous invite donc, au cours du printemps et de l'été, à vous pencher sur cette richesse de nos champs et de nos sous-bois. Vous serez surpris, émerveillés, étonnés. Avec les oreilles de votre cœur, vous les entendrez vous crier leur nom, vous les verrez étaler leur parure; elles vous inviteront même à humer leur parfum. Vous vous arrêterez surtout à cause de la Linaira vulgaire, la Smilacine étoilée, la Clintonie boréale, la Maienthème du Canada, la Campanule avec ses clochettes d'un bleu profond, la Camarine, l'Iris versicolore, la Livèche écossaise, la Sabline faux-péplus, le Sénéçon faux-arnica, la Sagine noueuse, les différentes potentilles, la Nertensie maritime tressée comme un tapis, le Caquillier édentulé, le Kalmia, le Gaillardet-grat-cul, l'Achillée mille-feuilles et une bonne douzaine de merveilleuses fougères.

Quand je me promène dans le sous-bois, à l'Île, je suis loin de m'ennuyer. Je m'extasie devant les plantes, même les plus humbles, telle l'euphrasie à peine plus haute que mes souliers. Je leur dis: «Toi je te connais. Je sais ton nom, ton histoire, tes propriétés médicinales, tes darts causant l'urticaire, la discrétion de ton parfum, ta façon de te reproduire, ta richesse en vitamines C, tes pouvoirs d'attirer la foule des abeilles et des papillons, ta souplesse à te laisser influencer par la lumière du soleil (phénomène de l'héliotropisme), tes petits fruits si délicieux à mon palais.»

En terminant, je me permets de vous donner un conseil si vous êtes allergiques à la fièvre des foins. Exemptez-vous d'aller par le chemin de Vital qui traverse l'Île du sud au nord. C'est le seul endroit où pousse, à mon grand étonnement, l'Herbe à poux (l'Ambrosie trifide, de son nom scientifique). Comment cette plante «maudite»-que les botanistes me pardonnent-est-elle parvenue à s'implanter à ce seul endroit d'une île qui ne cherche que le bonheur des gens? Mystère et avis de recherche.....

Il y a des gens qui se plaignent de n'avoir jamais le temps de prier. Il me semble qu'en regardant amoureuxment les fleurs qui nous entourent, ce serait déjà une belle introduction à la contemplation du printemps.

Jean-Maurice Martel o.p.
curé estival en convalescence

Le conseil municipal a accepté à sa session de novembre 1996 le plan d'urgence municipal.
Ci-joint, l'organigramme municipal d'urgence.

Direction Générale de la Sécurité Publique
418-727-3589 418-643-3256

Conseil Municipal

maire et conseil

Léopold Fraser: 418-859-2209, 898 3422

Jean Yves Fraser 898-2698	Hélène Dionne	898-2443
Francis Michaud 898 3465, 6015	Régis Dionne	898-3439
Raymonde Lajoie 898-2199	Claudette Fraser	862-7879

Coordonnateur

Bureau municipal

Secrétaire-trésorier: Gérald Dionne jr. 898-2231

Substitut: Louis Lorrain 898-2923

Communications

Bureau municipal

898-3451

Télec. 898-3492

Dispensaire 898-2248

Sécurité incendie

Inspecteur municipal

Marco Slight 898-2443

substitut

François Dionne 898-2994

Services aux sinistrés

Inscription (municipalité),

Gérald Dionne Jr 898-3451

Substitut

Louis Lorrain 898-2923

Logement (fabrique),

Rolande Talbot 898-6166

Santé (dispensaire),

898-2248

téléavertisseur 867-0232

Transport

Société Inter-Rives, Gérante

Magella Caron 898-2843

Bateau-taxi

Jacques Fraser 898-2199

Technique

Voirie: Inspecteur mun.

Marco Slight 898-2443

CLSC, Infirmière

Micheline Deschênes 898-2248

Une copie du plan d'urgence municipal est à votre disposition au bureau municipal,
pour consultation.

Le CLSC a doté le dispensaire d'un télé-avertisseur **867-0232** utilisé lors de déplacements sur
l'île seulement et à utiliser en cas d'urgence immédiate seulement.

Comme par le passé, un message sur le répondeur du dispensaire **898-2248** indique où se
trouve l'infirmière.

Micheline Deschênes et Gérald Dionne Jr

97/04/05

Quelques conseils aux utilisateurs de la déchetterie

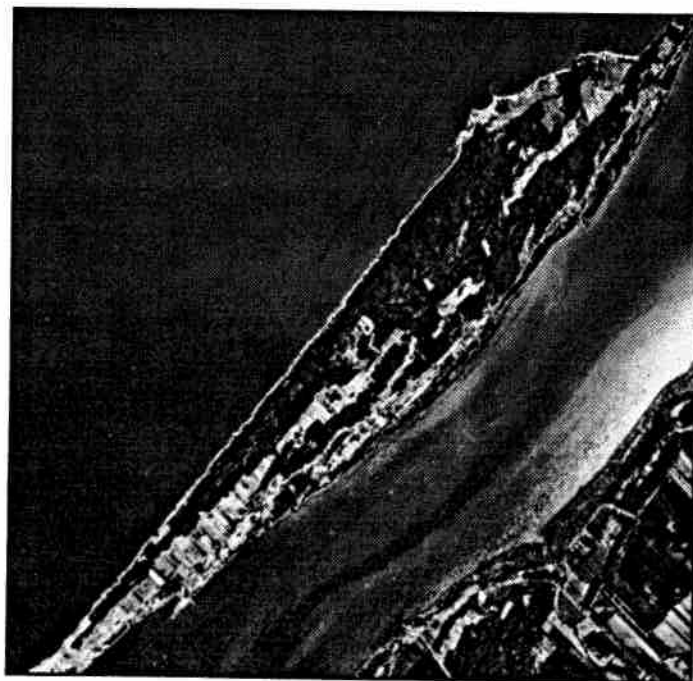
- Défaire les boîtes de carton avant de les déposer dans les bacs.
- Ne pas apporter de boîtes mouillées.
- Pour ceux qui ont une grande quantité de boîtes de carton, il est préférable de les apporter sur semaine pendant la saison d'été.
- Lire les affichettes au-dessus de chaque bac, afin de déposer les objets recyclables au bon endroit (carton, journaux, etc.)
- Certains objets ne sont pas récupérables:
 - papier mouchoir, papier essuie-tout, cure-oreilles, papier carbone, cartons cirés (litres de lait, contenants de jus Oasis)
 - sacs à poubelles (brun, noir)
 - sacs de croustilles
 - contenants sous pression
 - objets en styro-mousse
 - vitres d'auto
 - récipients de peinture
 - papier d'émeri
- Les objets déposés dans les bacs doivent être propre.

Jacinthe Dionne et Lucille Vien

*Vous planifiez la location de votre maison ou de votre chalet ?
Invitez vos locataires au respect de l'environnement.
L'horaire de la déchetterie vous sera communiqué
dès qu'il sera arrêté.*

*Avez-vous découvert l'Île Verte
de façon inédite,
vous vous souvenez d'une anecdote
particulière,
d'un événement marquant touchant
l'Île ?*

*Partagez vos découvertes et vos
souvenirs
dans l'Insulaire !*



Nouvelles de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les dimanches de 14h à 16h. jusqu'au 22 juin. Comme l'année dernière, il n'y aura pas d'activité en juillet et en août. Depuis le début de l'hiver, nous avons acquis de nouveaux livres et de nouvelles cassettes vidéo. Vous êtes tous les bienvenus et on vous rappelle que nous sommes toujours heureuses de recevoir des livres ou des cassettes susceptibles d'intéresser les abonné(e)s.

Lucille Vien et Jacinthe Dionne,
responsables de la bibliothèque.

AVIS DE MOTION

Avis de motion vous est donné que lors de l'assemblée annuelle de la CPICIV, Corporation des propriétaires de l'Île pour la conservation de l'Île Verte, une résolution sera proposée aux fins d'amender les règlements généraux de la CPICIV pour créer une nouvelle catégorie de sociétariat dit «sociétariat familial». Cette catégorie permettra d'inclure le chef de famille, sa compagne et leurs enfants résidant avec eux, sous un même sociétariat, comportant une cotisation annuelle d'un minimum de 25.00\$

Avis de motion vous est aussi donné que, lors de la même assemblée, une autre proposition sera faite afin de modifier les règlements de la CPICIV pour porter la cotisation d'un membre honoraire de 5.00\$ à 10.00\$.

J.PAul Deschênes, secrétaire

Votre marché d'alimentation favori...

Marché Morin & fils

108 rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle Verte

898-2052

« Là où l'épicier
devient un ami... »

